

ABONNEMENT.

Saumur:
En an. . . . . 30 fr.
Six mois . . . . . 16
Trois mois . . . . . 8
Poste:
En an. . . . . 35 fr.
Six mois . . . . . 18
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 26 c.
Réclames. — . . . . 30
Faits divers. — . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

16 Avril 1883.

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis samedi à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

La délibération a porté sur deux questions importantes: la conversion de la rente et les affaires du Tonkin.

En ce qui concerne la conversion, M. Tirard a blâmé une note qui a paru dans les journaux qui passent pour être inspirés par le président du conseil. M. Tirard a déclaré que de pareilles communications sont absolument maladroites et que, pour sa part, il n'avait autorisé personne à interpréter ses intentions. Il a, en outre, nié la connexité de la conversion et du traité avec les grandes Compagnies. M. Tirard a affirmé que les deux questions étaient absolument indépendantes.

Les ministres ont ensuite délibéré sur la question du Tonkin.

Le projet de loi, tendant à indiquer aux Chambres les conditions dans lesquelles le gouvernement compte exercer son action au Tonkin ne sera définitivement arrêté que jeudi matin. On s'est occupé aussi des mesures matérielles à prendre immédiatement en vue d'assurer les droits acquis de la France au Tonkin.

Le lieutenant de vaisseau Le Jumeau de Kergaradec, envoyé extraordinaire de la République française près la cour de Hué, est porteur d'une lettre autographe de M. le Président de la République, qui a pour but de rappeler à Tu-Duc, empereur d'Annam, les engagements qu'il a pris vis-à-vis de la France en signant le traité de 1874.

Des instructions vont en outre être adressées au commandant Rivière, pour l'inviter à ne pas étendre son action plus avant, jusqu'à nouvel ordre.

L'Agence Havas a transmis aux journaux la note suivante:

« Quelques journaux se donnent comme ayant reçu des communications d'une nature particulièrement exacte sur la conversion, les conventions avec les Compagnies, etc. Nous sommes autorisés à affirmer une fois de plus qu'aucun journal ne reçoit les confidences du gouvernement et n'a reçu de communication de cette sorte. »

Que vont dire le Voltaire, le Paris, le Temps? Et comme le public est bien renseigné au milieu de ces contradictions officieuses!

LES CONVENTIONS AVEC LES GRANDES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Le Temps confirme la nouvelle donnée par le National d'une reprise favorable de ces négociations. Il donne, en outre, les renseignements suivants:

« En ce qui concerne les tarifs, on assure que l'Etat renoncera à imposer des obligations rigoureuses aux Compagnies touchant la réduction des tarifs intérieurs. On fait observer, en effet, qu'à l'heure où l'on demande aux Compagnies de construire et d'exploiter de nouvelles lignes, ce qui constituerait une charge très-onéreuse pour elles, on ne pourrait simultanément réduire leurs produits. Par contre, l'Etat s'attacherait, dans le règlement des tarifs de transit et d'importation, à favoriser notre industrie et notre commerce d'accord avec les Compagnies. »

Quant aux excédants des Compagnies, il s'agirait d'en régler la répartition de telle sorte qu'une part fût affectée à la construction de nouvelles lignes, et l'autre fût abandonnée aux Compagnies elles-mêmes, afin qu'elles fussent intéressées au succès de leurs propres affaires. Enfin la question du choix des lignes à construire par les Compagnies et à incorporer dans leurs réseaux respectifs est une de celles qui sont le plus activement examinées. Ce sont les réseaux de

Paris-Lyon et du Midi qui auraient la plus grosse part dans la répartition. »

Le Temps ajoute:

« Si cette solution, comme on le croit, se réalise dans un avenir peu éloigné, il y aura lieu d'effectuer la conversion de la rente. Si l'on demande aux Compagnies de consacrer leurs excédants pour la construction des nouvelles lignes et même de faire appel au crédit public, il faudra renoncer à leur réclamer le remboursement de ces 35 millions. Le Trésor devra donc se procurer cette somme par un autre procédé. Ce procédé n'est autre que la conversion. »

LE PREMIER PRÉSIDENT CAZOT.

Le décret qui nomme un premier président de la cour de cassation ajoute une nouvelle honte à toutes celles dont la République a abreuvé le pays depuis quelques années; il y a trois mois, le gouvernement souffletait l'armée en lui donnant pour chef un général qui a manqué à sa parole d'honneur; aujourd'hui, il soufflette la magistrature en plaçant M. Cazot à la tête de notre premier corps judiciaire.

M. Cazot est l'ancien répétiteur de droit, le médiocre avocat d'Alais, que le gouvernement du 4 Septembre a pris dans un estaminet pour en faire un secrétaire général du ministère de l'intérieur et de la guerre, réunis dans la main de M. Gambetta; c'est l'homme que M. Grévy a choisi en 1880 pour exécuter les décrets qui expulsaient les congrégations; c'est le chef de la justice qui a donné à ses procureurs de la République des instructions devant lesquelles leurs consciences se sont révoltées; c'est le garde des sceaux à qui quatre cents magistrats du parquet ont jeté leurs démissions à la face pour protester au nom de la justice méconnue et des lois violées; c'est le ministre qui, après avoir prescrit à tous les membres du ministère public de décliner la juridiction des tribunaux ordinaires, a eu la cynique impudence de présider le tribunal des conflits où il était juge et partie; c'est l'homme qui,

dans la séance du 29 novembre 1880, a osé prodiguer l'outrage à ceux qui venaient de sacrifier leurs fonctions à leur honneur; c'est l'homme enfin à qui la République doit d'avoir transformé en un moyen de gouvernement, en un remède à tous les embarras, cette juridiction des conflits à l'abri de laquelle les détenteurs du pouvoir peuvent commettre tous les abus et tous les crimes, violer nos domiciles, confisquer nos biens, emprisonner nos personnes.

M. Ferry voulait un homme politique à la tête de la cour de cassation: il est servi à souhait; le maintien des lois auquel la cour est préposée pourra bien se ressentir du choix de M. Cazot, mais si le grotesque projet de M. Martin-Feuillée est voté par les Chambres, le nouveau premier président, appelé à diriger les travaux de la grande commission qui, pendant la suspension de l'inamovibilité, aura pour mission d'assurer à la République des juges dociles et souples, n'aura pas son pareil pour « épurer la magistrature ».

La République pouvait montrer à l'Europe M. Thibaudin à la guerre, M. Tirard aux finances, M. Challemel-Lacour aux affaires étrangères: c'est tout ce qu'elle avait trouvé pour remplacer les Gouviou Saint-Cyr, les Villèle, les Richelieu; M. Cazot va porter l'hermine des De Sèze, des Portalis et de ce vénérable Henri de Pansey, qui faisait répondre à Napoléon, à l'apogée de sa puissance, voulant lui faire adopter une jurisprudence favorable à l'extension du fisc:

« Dites à l'Empereur qu'il vaut mieux que le fisc perde quelques millions, que de voir la considération dont jouit la cour de cassation diminuée par une injustice. »

La nomination de M. Cazot serait grotesque si elle n'était profondément triste.

LE COUP DE BOURSE.

Le bruit s'était répandu depuis plusieurs jours que le gouvernement allait réaliser un emprunt en rente amortissable, et le gou-

15 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES VINGT MILLE FRANCS

SIMON BERNARD

PAR FRANCIS TESSON.

La chaleur douce qui régnait dans l'étable ne tarda pas à réagir heureusement sur la malade qui s'assoupit.

Quant au père Jean, il s'accroupit près d'elle.

Les poings crispés, les yeux hagards, il ne cessait de contempler sa fille dont la fièvre empourprait brutalement les joues et dont les lèvres desséchées laissaient échapper un sifflement de sinistre augure.

Un monde de pensées de colère et de haine bouillonnait dans le cerveau du vieillard, durant cette veillée silencieuse. Pour la centième fois il maudissait l'auteur de sa ruine, l'usurier Simon Bernard.

Puis la tentation le prit de courir jusqu'à la cachette, de déterrer l'or enfoui, de le déposer sur le lit de sa Catherine, de lui crier: « Voilà ta dot, épouse Claude », et de se tuer après.

Mais sa mort même ne serait-elle pas l'aveu

relentissant de sa faute, et n'en serait-elle pas moins déshonorée? Le poids de sa misère et le poids de sa faute l'accablaient à la fois.

Force lui était de rester pauvre avec vingt mille francs à portée de sa main. Force lui était de laisser mourir sa fille, faute d'une dot à jeter au père de celui qu'elle aimait.

L'or volé portait avec lui un stigmate.

Impossible d'en rien distraire sans se faire arrêter comme voleur.

En vain il combinait d'irréalisables plans, en vain il se creusait la tête, en vain il cherchait un moyen de sortir de cette impasse.

Rien.

De quelque côté qu'il se tournât, il se retrouvait toujours en face de cette double calamité:

D'une part, un trésor frappé de stérilité, fruit d'un vol inutile;

De l'autre, sa fille expirant de misère.

Il restait impuissant à combattre la destinée.

— Seigneur, voilà le châtement! s'écria-t-il en tombant à genoux.

De grosses larmes roulaient sur ses joues flétries.

— Oh! reprit-il, pourquoi faut-il que l'enfant paie le prix des fautes de son père! Pourquoi la justice de Dieu se détourne-t-elle du coupable pour frapper l'innocent!

Il se pencha en sanglotant au-dessus de sa fille. Elle souriait à travers son févreux sommeil. Mais

ce n'était point à son père que s'adressait son sourire, car de ses lèvres s'échappa ce nom: « Claude! »

— Lui, toujours lui! Oh! comme elle l'aime! Elle en mourra, seupira l'aubergiste.

Puis avec un accent jaloux et tendre à la fois:

— C'est ton père, murmura-t-il comme si l'enfant eût pu l'entendre; c'est moi qui te veille, moi qui pour te rendre heureuse ai sacrifié ma conscience et mon honneur.

Mais la malade ne l'entendit point.

Poursuivant sans doute une douce chimère, et bercée par un rêve d'or qui s'était venu égarer sur son front brûlant, elle joignit les mains et balbutia:

— Claude, je t'aime.

Le père Jean étouffa un cri de rage.

— Si j'allais étrangler, cette nuit, Simon Bernard dans son antre! gronda-t-il.

Il fit à deux reprises le tour de l'étable.

Un soupir de la Catherine le rappela vers la crèche. Il boudit jusqu'à sa fille, embrassa ses joues brûlantes et lui demanda:

— Qu'as-tu?

La malade entr'ouvrit ses paupières et le regarda:

— Mon bon père! soupira-t-elle.

Ce simple mot fut comme une bienfaisante rosée qui, tombant sur l'âme ulcérée de l'aubergiste, éteignit en lui, comme par enchantement, le feu des passions mauvaises.

Quelle céleste puissance est parfois renfermée dans le simple regard d'un enfant.

Les pensées du père Jean reprirent un autre cours.

— Moi aussi elle m'aime, songea-t-il. Qui sait? à force de soins, je lui ferai peut-être oublier l'autre.

Il eut à la fois une larme et un sourire.

Il la contempla longuement; puis tout à coup, reculant comme si un fantôme se fût interposé entre sa fille et lui:

— Pourvu qu'elle ne soupçonne point le vol que j'ai commis, reprit-il avec épouvante. Un soupçon tuerait son amour, elle n'aurait que du mépris pour son père. Être méprisé de ma Catherine, jamais! mieux vaudrait mourir.

Il prêta l'oreille.

— Elle dort, dit-il, sa respiration est plus régulière; la nuit commence à peine et Catherine dormira jusqu'au jour. Allons, Jean, il est temps encore de réparer la faute et de redevenir honnête homme. Va reprendre la sacoche, et secrètement, sans bruit, comme tu les as pris, rends les vingt mille francs à leur maître légitime, afin de n'avoir point à rougir demain quand s'éveillera ton enfant.

Il embrassa de nouveau la chère malade:

— Mon Dieu! veillez sur elle, dit-il.

Et il sortit en courant.

vernement se faisait. Tout d'un coup, mercredi, une note officielle a appris au public que la nouvelle mise en circulation était fautive.

Les fonds avaient baissé; ils remontèrent. Le coup était fait. Nous offrons de parier que certains républicains, initiés aux secrets du pouvoir, n'ont point perdu à ces brusques variations des cours. Mais le mécontentement et l'indignation ont accueilli une manœuvre que la plus vulgaire probité condamne. La spéculation malhonnête a une fois de plus spolié l'épargne nationale.

M. le général Billot avait ordonné, il y a un an, qu'une histoire officielle de la guerre de 1870-1871 serait rédigée par les soins d'officiers ayant appartenu à l'ancien état-major général, placés sous la direction du lieutenant-colonel Derricagaix.

M. Thibaudin vient de donner l'ordre de suspendre ce travail si utile ordonné par son prédécesseur.

Les appels comme d'abus contre six évêques ont été examinés dans la séance de mercredi par la section de l'intérieur du conseil d'État.

Son rapport sera présenté la semaine prochaine au conseil d'État; il conclut, dit le *Voltaire*, à la condamnation de tous les évêques. L'un d'eux pourrait même, à la suite, être renvoyé devant la cour d'assises.

A cette occasion, nous lisons dans le *Temps*:

« De deux choses l'une, traduits en cour d'assises, les évêques seraient ou absous ou condamnés. S'ils étaient absous, quel échec moral pour le gouvernement! S'ils étaient condamnés, quel embarras! Il faudrait les bannir et les bannir par dizaines. Jamais de telles mesures violentes n'ont porté de bons fruits. Qu'on se rappelle ce que Napoléon I<sup>er</sup> jadis et M. de Bismarck de nos jours se sont créés de difficultés pour faire administrer les diocèses dans l'absence des évêques légitimes exilés. Il est sage surtout vis-à-vis d'une puissance comme l'Église catholique de ne jamais se laisser aller à des représailles et de garder un imperturbable sang-froid. Qui se met en colère contre elle est sûr d'être vaincu. Il est enfin évident que la déclaration officielle d'une guerre pareille serait la rupture définitive et que le concordat n'y survivrait pas. »

Le Conseil municipal de Saint-Quentin a décidé, sur la proposition d'un de ses membres, M. Eck, de donner le nom de Victor Hugo au boulevard Saint-Martin.

Le *Progrès de la Somme* annonce que le poète vient d'adresser à M. Eck la lettre suivante:

« Monsieur,  
Je rentre après une très-courte absence, et je trouve votre lettre. J'en suis vivement touché. Ce que vous me dites de vous pour moi et de moi pour vous me va au cœur.  
» Remerciement profond à la vaillante et mémorable ville de Saint-Quentin. Elle a

pris mon nom et l'a mis sur une plaque d'or.

» Recevez mon serment de main le plus cordial.

» VICTOR HUGO. »

Voilà une municipalité bien embarrassée, car enfin elle ne peut pas moins faire, après cette lettre, que d'inscrire le nom sur une plaque d'or, le poète l'a dit.

#### JUSTE CONDAMNATION.

Le sieur Jogand, dit Léo Taxil, le sacrilège pamphlétaire qui empoisonne les librairies de sa prose écœurante, a été condamné vendredi par la première Chambre à 2,000 francs de dommages-intérêts pour diffamation envers les Frères des Ecoles chrétiennes.

Quand donc serons-nous débarrassés complètement des élucubrations de ce personnage?

Ce digne et reconnaissant élève des bons Frères a, en outre, été condamné à l'insertion du jugement avec les considérants en tête de son exécutable organe. Et si, ce qu'il faut prévoir, cette ordure venait à faire défaut, l'illustre Jogand devrait 400 fr. de dommages-intérêts à chacune des congrégations insultées, sans préjudice des 42,000 fr. plus haut cités.

La Cour de cassation vient encore d'être saisie d'un des incidents de la guerre que le gouvernement a déclaré aux catholiques.

Il s'agissait, cette fois, d'un maire qui avait, à Poligny, fait déclarer procès-verbal à un prêtre, parce que celui-ci avait, depuis le porche de l'église, donné la bénédiction aux fidèles réunis sur la place. Le même procès-verbal avait été dressé contre les habitants, et le juge de paix, saisi de la contravention, avait condamné à l'amende non-seulement le prêtre, mais encore les fidèles, qu'il assimilait à des matériaux encombrant la voie publique, dans les termes de l'article 474, § 4 du Code pénal.

La Cour suprême a reconnu le droit du maire, mais estimant que le juge de paix avait poussé un peu loin son mépris pour les catholiques de Poligny, elle a déclaré que l'embarras de la voie publique, dont parle l'article 474 du Code pénal, ne pouvait s'entendre que d'un dépôt de choses ou d'objets inanimés.

#### UNE MAUVAISE ACTION.

Le ministre de l'intérieur a enlevé à la *Société de charité maternelle* une subvention annuelle de 40,000 fr.

Déjà, en 1876, le Conseil municipal avait rayé une subvention de 40,000 fr.

Cependant la *Société de charité maternelle* semblait, par sa composition, son organisation et son but, n'avoir rien de politique. L'association est composée de cent cinquante-quatre dames qui étendent leurs soins et leur protection sur plus de 4,600 familles pauvres, chargées d'enfants.

Ces cent cinquante-quatre dames appartiennent à diverses religions.

— Tout cela est à moi, répétait-il.

Quand tout fut clos, il alluma une chandelle et visita la maison de bas en haut, de la cave au grenier. Il connaissait de longue date le *Grand Dauphin*, n'importe! Il regardait tout avec la curiosité naïve d'un nouveau venu. Que voulez-vous? Le droit de possession lui tournait la tête.

Il examina en détail chaque pièce, chaque coin de l'auberge, comme un voyageur examine attentivement quelque monument inconnu.

C'étaient à chaque pas des exclamations joyeuses. A l'encontre de beaucoup de propriétaires, à mesure qu'il inspectait son nouveau domaine, il s'en montrait plus enchanté, plus amoureux, devrais-je dire.

Son ravissement tenait de l'extase:

— Des murs secs, édifiés en chaux et en moellons; des planchers solides; des poutres à l'épreuve; pas la plus petite trace d'humidité; ni tassements, ni lézardes! La maison, conclut-il, est bâtie pour durer mille ans.

Il se frotta les mains en voyant combien cet immeuble avait été soigneusement construit et soigneusement entretenu. Décidément le père Jean était un homme de sens qui ne laissait point dépérir son bien.

— Avec une poignée de plâtre et un cent de briques, menologuait Simon Bernard, il me sera facile de convertir la grande salle du bas en un

La *Société de charité* est bien ancienne. Elle date de 1784. Son programme est: *Secourir les mères pauvres et protéger les nouveau-nés.*

Il résulte de la statistique officielle, que les enfants nouveau-nés, recueillis par l'Assistance publique, meurent avant d'atteindre l'âge d'un an, dans la proportion de 36 0/0 — alors que dans la même période, les enfants secourus par la *Société de charité maternelle* ne meurent que dans la proportion de 13 0/0.

Et le Conseil municipal de la ville de Paris préfère envoyer les enfants de ses électeurs dans l'hospice mortel de la rue d'Enfer. La science économique contemporaine cherche les moyens d'activer la repopulation de la France. Le Conseil municipal, nouveau Malthus, cherche et trouve un système de dépopulation.

Le gouvernement semble s'associer à ce système municipal-malthusien, en supprimant les 40,000 francs de subvention annuelle. Il espère ainsi détruire cette *Société de charité maternelle* qui sauve la vie à plus de vingt-deux enfants sur cent.

#### QUESTION OUVRIÈRE.

##### L'IDÉE COOPÉRATIVE DANS LE MONDE OUVRIER.

Depuis les décrets de la Constituante faisant disparaître les dernières traces des anciennes corporations, si pacifiques, si bien-faisantes et si prospères, l'expérience a été faite d'un nouveau régime du travail, et aujourd'hui il est permis de dire hautement que l'expérience a été concluante.

L'homme émancipé devait trouver sa force dans sa propre liberté et n'avait plus besoin de la tutelle des associations. Or, qu'est-il résulté de ce principe? L'homme livré à lui-même est tombé dans les misères de l'individualisme et de l'isolement, qui ont reçu le nom de prolétariat: le métier, dépourvu de protection contre les entreprises de la spéculation, est devenu sans honneur et sans garanties; et, par une suite naturelle des choses, du jour où les intérêts pourtant si semblables des patrons et des ouvriers ont été séparés, a commencé entre eux cette guerre acharnée qui dure depuis près d'un siècle.

Fatigués d'une liberté et d'un isolement qui ne leur apportaient que les tourments de la faim et les tristesses honteuses d'un foyer instable, les ouvriers ont eu recours à l'association comme à leur suprême salut, et de toutes parts Chambres syndicales, Sociétés coopératives..., etc., se sont fondées sans préjudice des sociétés secrètes où ils pensaient trouver l'assistance fraternelle qu'ils rencontraient autrefois dans les vieilles corporations.

Mais les liens communs qui unissaient autrefois les membres d'un même métier, c'est-à-dire l'esprit de foi, les intérêts analogues, les honneurs et les règlements d'une association puissante et respectée, n'existaient plus, et les Chambres syndicales n'ont

été trop souvent qu'un élément nouveau de luttes et de haines.

Enfin les patrons ont formé des Chambres syndicales, mais pour défendre leurs propres intérêts, devenus distincts de ceux des ouvriers.

De ces associations formées dans un but d'hostilité, sont nées, comme un fruit naturel, les coalitions et les grèves, au détriment de tous les intérêts.

C'est alors que de tous ces conflits a surgi l'idée si lumineuse, si logique, si opportune et si bienfaisante de la paix sociale, rendue au monde si tourmenté du travail par l'union des patrons et des ouvriers groupés en un seul faisceau dans une association corporative, et reliés les uns aux autres par les relations normales d'un même métier, des intérêts communs, des droits et des devoirs réciproques: le tout éclairé et vivifié par la foi chrétienne.

Telle est l'idée mise en avant si courageusement et si nettement par l'œuvre des Cercles catholiques.

Il semble vraiment que cette idée a déjà fait son chemin dans les masses et dans le monde des travailleurs. Le mot de corporative est maintenant employé dans le langage usuel et de plus en plus dans un sens analogue à celui du passé: plusieurs Chambres syndicales de patrons parisiens ont déjà été amenées, par la force des choses, à s'occuper des intérêts de la classe ouvrière, et pour ne citer que les points principaux de leurs préoccupations: la création d'écoles et de cours professionnels, l'organisation d'une exposition, la distribution de récompenses, la fondation d'un bureau de placement, l'idée émise de l'introduction de travailleurs dans les Chambres de commerce; voilà des symptômes du progrès lent, mais réel, que fait l'idée corporative dans le monde du travail.

L'idée recevrait sa consécration législative et prendrait bientôt un plein épanouissement, si les Chambres adoptaient l'amendement tout dernièrement proposé par M. de Mun et par le groupe de la droite, et ayant pour but de reconnaître une existence légale, avec la capacité de posséder et de recevoir, aux syndicats mixtes de patrons et d'ouvriers.

Ce jour-là, la question sociale se trouverait en présence de sa seule solution: l'idée corporative.

ÉVARISTE MARTIN.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 avril.

Le marché, principalement à la fin de la Bourse, est faible. Ce sont les rentes qui entraînent le reste des valeurs. On parle sérieusement conversion, et on vend de grosses quantités de 5 0/0.

Les rentes varient comme suit: le 5 0/0, de 113.05 à 112.95; le 3 0/0, après 79.75, cote 79.40; l'amortissable cote 80.30. — L'Italien se tient entre 90.85 et 91. — La Banque de France s'inscrit à 5,340.

Les établissements de crédit se maintiennent relativement: la Banque de Paris est à 1,050. Le Lyonnais à 861.

Le Crédit Foncier varie de 1,330 à 1,335 et est maintenu à ces prix. Nous en dirons de même des Obligations Nouvelles 1883, qui se négocient au comptant à 347 et à 343 les non libérées.

Les Chemins se tiennent dans les limites précéd.

#### XIII

Un à un s'étaient retirés les buveurs, attardés autour du tonneau de vin si généreusement offert par Simon Bernard aux Beaucerons qui assistaient à la vente à l'encan.

L'usurier, lorsqu'il se vit seul, respira bruyamment.

Le plan qu'il élaborait depuis tant d'années était donc enfin réalisé.

Il se trouvait, de par la loi, propriétaire d'une bonne maison, bien bâtie, exposée au midi, au bord de la grande route; d'une maison sérieuse et dont, au moyen de quelques aménagements peu dispendieux, il lui serait facile de faire une habitation confortable. Et cette propriété il l'avait obtenue, selon sa volonté tenace, pour un morceau de pain.

Adieu sa vieille bicoque lézardée, ouverte à tous vents!

Adieu ses meubles disloqués!

L'avare dépouillait le vieil homme.

Il voyait luire enfin le jour, par lui marqué, où il mettrait un terme à ses lésineries pour mener l'existence plantureuse d'un bourgeois cossu.

Il riait en fermant l'un après l'autre les volets et portes. Il faisait jouer les pénes des serrures et les verrous des contrevents avec une satisfaction enfantine.

salon et en une salle à manger, comme ceux du notaire. En haut les deux chambres existent, rien à changer; quelques rouleaux de papier feront merveille. J'en serai quitte pour un millier d'écus.

Il soupira:

— Hélas! que les temps sont changés, reprit-il. Dans ma jeunesse il était de bon ton d'habiter une mesure. Aujourd'hui, pour conduire à bien son négoce, il ne faut rien moins que loger dans un palais. Eh bien, soit! on aura son palais; le public en paiera les frais: j'élèverai pour mes clients le taux de l'escompte.

Il ricana en se délectant dans cette idée triomphante de faire payer aux infortunés qui auraient recours à lui le luxe relatif qu'il allait se donner.

Puis tout à coup son front se rembrunit.

— Hum! grommela-t-il, mille écus, ce serait une bagatelle, si on ne m'avait pas volé vingt mille francs hier.

Il croisa brusquement les bras sur sa poitrine, et frappant le sol avec fureur:

— Quel est le gredin qui m'a volé? s'écria-t-il. J'ai soupçonné d'abord le père Jean, mais je commence à croire que je suivais une fausse piste. Si le père Jean avait eu vingt mille francs sous la main, il n'aurait pas laissé vendre son auberge.

Il réfléchit. Le cours de ses idées changea.

— Son auberge! C'est vrai que c'était son auberge à cet homme. Je l'en ai chassé; le voilà

maintenant sans feu ni lieu, réduit à la mendicité, au désespoir. Le désespoir est un mauvais conseiller. S'il allait nourrir contre moi quelque projet de vengeance? Qui sait: m'attaquer cette nuit, m'assassiner peut-être. J'ai été trop dur envers cet homme; la cruauté est souvent une maladresse; j'aurais dû adoucir ses regrets, lui laisser un reste d'espoir. J'ai là-bas ma bicoque dont aucun chrétien ne voudra. J'aurais dû la lui offrir, lui louer pour rien ce logis. D'être habitée, cela aurait donné plus de valeur à cette mesure et j'aurais eu l'air de faire une bonne action. Eh! eh! je ne dis pas non: nous aviserons à cela demain.

Il essaya de rire pour se donner du courage; mais le rire s'éteignit sur ses lèvres; il avait peur.

L'usurier prêta l'oreille. La nuit était calme; on n'entendait que le murmure plaintif du vent qui s'engouffrait dans la cheminée.

Il s'assura d'oreillette que fenêtres et portes étaient closes et que le père Jean, s'il tentait par impossible une agression, ne pourrait pénétrer jusqu'à lui que par une effraction bruyante qui le mettrait sur ses gardes.

Or, contre l'effraction, Simon Bernard avait des armes défensives: ses pistolets.

Il les déposa à son chevet sur une table et se coucha dans le lit de son prédécesseur.

(A suivre.)

FRANÇOIS TESSON.

dentes : le Lyon cote 1,372 ; le Nord 1,910 ; le Midi est à 1,135.

Le Suez, que nous avons laissé hier à 2,525, varie entre 2,500 et 2,525, et termine à 2,505. La dernière recette est de 230,000 fr.

Peu de changements sur les Chemins étrangers : Autrichien, 717 ; Lombard, 320.

On parle beaucoup de l'émission d'une petite quantité d'actions des mines d'argent V. B. Astor données au pair à 25 fr. 25 et rapportant 40 0/0.

## Chronique Locale et de l'Ouest

Samedi soir, notre ville était sortie de son calme habituel, les voitures circulaient en grand nombre dans tous les quartiers, et ce mouvement rappelait les années déjà éloignées, alors que le temps et les événements permettaient à tous les citoyens de se réunir en des soirées cordiales et animées.

M. Baillou de la Brosse a rompu cette monotonie en appelant dans les magnifiques salons de son château de Marson la société de Saumur et des environs ainsi que MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie.

Les vastes appartements du château étaient trop petits pour contenir les nombreux invités qui avaient répondu à l'appel des jeunes châtelains ; et les danseuses dans leurs brillantes toilettes ont eu peine parfois à prendre leurs ébats ; mais le parc était plein d'attraits, et beaucoup n'ont pas craint d'affronter la fraîcheur de la nuit pour jouir de ce site enchanteur, décoré et illuminé dans le style oriental. Les émeraudes, les rubis, les diamants semblaient disséminés dans les pelouses et les bosquets, et les feux-follets se jouer sur les bords de la rivière qui prend sa source dans l'étang de Marson.

Deux magnifiques soupers ont été servis pendant la nuit et les danses se sont prolongées jusqu'à l'aurore, toujours aussi nombreuses et aussi animées.

Les invités ont quitté leurs hôtes au soleil levant, emportant de cette nuit et de l'accueil qu'ils ont reçu le souvenir le plus durable.

Vers six heures, les voitures faisaient retentir de nouveau les pavés de la ville.

### ATELIER D'ARÇONNERIE DE SAUMUR.

Par décision ministérielle du 9 avril, M. Weiss, capitaine en 4<sup>e</sup> à l'état-major particulier de l'artillerie, adjoint à la direction de Lyon, a été désigné pour occuper l'emploi de directeur de l'Atelier d'arçonnerie de Saumur.

Par décision ministérielle du même jour, M. de Léon des Ormeaux, capitaine adjudant-major au 4<sup>e</sup> bataillon territorial de zouaves, est passé au 72<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie.

La Faculté des lettres de l'Université catholique d'Angers vient d'obtenir un nouveau et brillant succès. Elle a fait recevoir en Sorbonne, à la session d'avril, trois candidats à la licence, MM. Coubé, Joreau et Trégard, dont l'un a été classé premier et un autre troisième sur 67 candidats, la plupart, comme on sait, élèves de l'Ecole normale supérieure.

Voici ce que dit à ce sujet l'Action politique et sociale :

« QU'EN PENSE M. FERRY ? — Les pédagogues de l'école de M. Ferry qui parlent toujours de l'ignorance du clergé, seront quelque peu surpris du résultat des examens pour la licence ès-lettres, qui se sont terminés, mercredi dernier, en Sorbonne. Sur 62 candidats, 22 ont été admissibles et 15 définitivement reçus. Parmi eux, il y a 7 ecclésiastiques, entre autres les trois premiers par ordre de mérite. Le premier de tous est un Jésuite, le P. Goubé, le troisième est le P. Trégard, tous deux inscrits à l'Université catholique d'Angers ; le deuxième est M. l'abbé Bernier, de l'école des Carmes. »

Le mariage de M. d'Espinay, fils de l'honorable conseiller général du canton de Monts-sur-Guesnes, avec M<sup>lle</sup> de Cougny, a été célébré jeudi, à onze heures, à la chapelle des Bénédictines du Temple, à Paris.

Les témoins de la mariée étaient M. le baron Hamelin et M. de Cougny ; ceux du marié M. Ernoul, ancien ministre, et M. de Saint-Laon.

Dans l'assistance on remarquait le prince

et la princesse de La Tour-d'Auvergne, le marquis et la marquise de Sabré, le baron et la baronne de Soubeyran, le comte et la comtesse du Petit-Thouars, le comte et la comtesse de Monstiers-Mérinville, M. Emile de Montjou, etc.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans prévient le public qu'elle vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure les tarifs concernant la délivrance de billets à prix réduits pour voyages circulaires et bains de mer.

1<sup>o</sup> Voyages circulaires. — Excursions sur les bords de la Loire et dans la Vendée, la Charente-Inférieure, le Poitou, l'Angoumois, le Bordelais, la Dordogne, le Limousin, la Creuse, l'Allier et le Berry avec arrêts à Orléans, Blois, Tours, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire et retour à Nantes, Bresuire, Niort, La Rochelle, Rochefort, Poitiers, Angoulême, Bordeaux, Périgueux, Limoges, Aubusson, Montluçon, Bourges, Vierzon, Châteaoux, Paris.

La durée de la validité des billets est de trente jours et le prix des billets est ainsi fixé : 1<sup>re</sup> classe, 455 fr. ; 2<sup>e</sup> classe, 420 fr.

Les billets sont valables pour tous les trains et délivrés à toutes les gares et stations du réseau de la Compagnie d'Orléans.

2<sup>o</sup> Bains de mer. — Pendant la saison des bains de mer à La Rochelle, c'est-à-dire du 4<sup>er</sup> juin au 4<sup>er</sup> octobre de chaque année, il est délivré pour La Rochelle des billets aller et retour de première, deuxième et troisième classe, avec réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux, savoir :

Les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, aux gares de Cholet, Luxé, Montmorillon et Tours, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires comprises entre ces quatre points et La Rochelle.

Ces billets sont valables pour le retour, savoir : ceux délivrés le vendredi et samedi jusqu'au lundi suivant inclusivement ; ceux délivrés le dimanche, jusqu'au mardi suivant inclusivement. Ils donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs.

Toutefois, les billets de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes ne sont admis que dans les trains qui comportent des voitures de ces classes.

Ces billets ne sont valables que pour les parcours pour lesquels ils ont été délivrés. En conséquence, dans le cas où, soit à l'aller, soit au retour, le voyageur porteur d'un de ces billets descendrait à une station autre que celle inscrite sur ledit billet, il aurait à payer la différence entre le prix du tarif ordinaire de la place qu'il aurait occupée et la valeur du coupon représenté.

Erratum. — Dans les jeux d'esprit publiés, dans notre numéro de samedi, sous le titre : « Quelle est la première note de la Marseillaise ? » il s'est glissé une fautive note que le lecteur a certainement remplacé lui-même, sans quoi la pensée de l'auteur n'aurait plus de sens. Nous reproduisons le paragraphe tel qu'il était sur la copie manuscrite :

« 6<sup>e</sup> Vous vous tromperiez encore de ton, si la Marseillaise commençait par un LA : vous commenceriez par un RE, puisque, pour vous qui voyez tout de travers, LACÈRE. »

Un journal fait ce petit calcul : Déduction faite de ses congés, etc..., un facteur fournit, en moyenne, 345 jours de service par an.

La tournée moyenne étant de 30 kilomètres, c'est donc 10,350 kilomètres qu'il parcourt par an pour un peu plus de 300 francs l'Or, le méridien terrestre mesurant 40,000 kilomètres, on voit que le facteur fait, en quatre ans, un peu plus que le tour de la terre.

### TOURS.

Un soldat du 18<sup>e</sup> bataillon de chasseurs s'est suicidé, parce qu'il lui a été infligé deux jours de salle de police.

Son corps a été retrouvé dans la Loire, sur le territoire de la commune de Lariche.

### LAYAL.

M. le général de division Bonnet a fait une chute de cheval très-malheureuse.

Le général passait en revue le 124<sup>e</sup> d'infanterie, lorsque son cheval s'est abattu, et le général, précipité en avant, a eu la clavicule droite démise.

## Publications de mariage.

Émile-Louis-Adrien Thiffoine, propriétaire, de Saumur, et Amice Symons, sans profession, de Nantes.

Théophile-Baptistin Bérard, maréchal-logis maître d'armes à l'Ecole de cavalerie de Saumur, et Louise Hy, débitante, de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

## LES GELÉES PRINTANIÈRES ET LA VIGNE.

N'y a-t-il pas moyen de préserver les vignes des gelées printanières ? nous écrit un abonné du canton de Loches.

Oui certes, il y a un moyen, plusieurs moyens même, mais qui ne réussissent pas toujours. En tout cas, ils diminuent le mal et il n'est pas inutile de dire tout ce que nous savons sur ce sujet.

En 1873, il y a déjà dix ans de cela, la Société des agriculteurs de France tentait des expériences à Suresnes, le pays du petit bleu. On imagina alors de se servir de l'huile lourde pour produire des nuages artificiels sur toute l'étendue du champ vignes. Pour arriver à ce résultat, on faisait brûler cette huile dans des vases en fonte, des marmites, par exemple, placées de distance en distance sur le bord de la vigne à couvrir et du côté d'où soufflait le vent. Les résultats furent on ne peut plus satisfaisants.

Depuis cette époque, un certain nombre de propriétaires bordelais se réunissent chaque année en syndicat pour appliquer en commun à leurs vignobles ce procédé de préservation, et ils s'en trouvent bien.

M. Bousingault, le célèbre professeur, raconte que les indigènes du Pérou ont recours à un moyen semblable pour préserver leur maïs des atteintes de la gelée. Lorsque les Indiens voyaient, à la nuit tombante, le ciel découvert et sans aucun nuage, craignant alors la gelée, ils brûlaient du fumier afin de produire de la fumée, parce qu'ils disaient que la fumée empêche la gelée en faisant, comme les nuages, l'office d'une couverture.

En Bourgogne et en Touraine, on réunit en petits faisceaux les sarments de la taille et on les fixe horizontalement au-dessus des ceps.

Dans la Champagne, on réunit des tiges de genêt en forme d'éventail et on les place obliquement au-dessus des ceps, de manière que le soleil levant ne les frappe pas.

Un excellent moyen, non pas de préserver les vignes des gelées printanières, mais d'en atténuer autant que possible les désastreux résultats, est celui qui consiste à laisser, lors de la taille sur chaque cep, un sarment entier sans le palisser jusque vers la fin du mois de mai, alors que les gelées ne sont plus à craindre. Sur les sarments laissés de toute leur longueur, il y a un certain nombre de boutons, surtout ceux rapprochés de la base qui restent à l'état latent. Si les bourgeons des sarments taillés sont gelés, on laisse au sarment entier un nombre de boutons suffisants pour remplacer ceux qui ont été anéantis. Si, au contraire, la vigne n'a pas subi la gelée, on taille ce sarment comme les autres.

Ce moyen est indiqué par le docteur Guyot, un maître en viticulture ; nous le donnons en toute confiance, certain que tous ceux qui l'emploieront s'en trouveront bien.

(Le Paysan.)

D<sup>r</sup> AGRICOLA.

## Faits divers.

Un procédé original que recommande un de nos confrères :

Les brusques variations de notre « beau climat de France » devraient nous faire prendre l'excellente habitude d'établir une échelle de concordance entre les étages et les températures. Ainsi avait fait, au dernier siècle, un vieux savant qui voulait un parfait équilibre entre son thermomètre et l'épaisseur de ses vêtements, sans se préoccuper des mois et des saisons.

— Lafleur, demandait-il à son valet, que dit mon thermomètre, ce matin ? — Monsieur, il marque *Fourrure*, tandis qu'il était hier soir à *Drap de Silésie* ; Dieu me pardonne, le temps est devenu fou.

## UN PARI EXCENTRIQUE.

Deux officiers de cuirassiers de Versailles, sportsmen distingués, MM. C. et B., viennent de renouveler un match excentrique qui avait déjà eu lieu, il y a deux ans, dans une autre garnison de cavalerie.

Le lieutenant C... avait parié que, galopant en arrière, il battrait le cheval de M. B..., qui lui rendrait 4,200 mètres sur 2,000 mètres.

Le prix a été gagné par le lieutenant C... qui a parcouru les 800 mètres au galop en arrière en 3 minutes 1/2.

On sait que le cheval parcourt au galop ordinaire 300 mètres à la minute : le lieutenant C... est arrivé à faire parcourir presque la même distance en galopant dans le sens contraire.

C'est donc, comme on voit, un joli tour de force.

## PETITES NOUVELLES THÉÂTRALES.

M. Delaunay, sociétaire de la Comédie-Française, a pris une décision irrévocable : il se retire au mois de mai. D'ici là, l'éminent artiste passera en revue tous les rôles les plus brillants de sa carrière en attendant la représentation d'adieu.

M. Got le suivra de près dans cette retraite volontaire.

On annonce l'engagement de M<sup>lle</sup> Duvivier à l'Académie nationale de musique.

M<sup>lle</sup> Duvivier touchera 30,000 fr. la première année et 40,000 fr. la seconde.

M. Alexandre Dumas fils a promis, aux directeurs de la Galté, un drame nouveau, qui passera vers le milieu de l'hiver prochain. Il aura pour sujet une étude de mœurs dans le genre de la *Femme de Claude*.

M. Maurice Bernhardt vient de recevoir, pour le théâtre de la Porte-Saint-Martin, un drame en cinq actes, en vers, intitulé *Nana-Saïb*, de M. Jean Richepin.

M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt remplira le principal rôle, et, à côté d'elle, M. Jean Richepin jouera lui-même le rôle de Nana-Saïb.

Morère, l'ancien pensionnaire de l'Opéra, qui s'était retiré à Boulogne-sur-Seine, vient d'être pris de la folie des grandeurs.

Le docteur Sales a dû donner un certificat pour faire enfermer le malheureux artiste.

## PROFITEZ-EN :

« Monsieur, je ne ressens plus aucune douleur ; depuis 4 mois je souffrais partout, particulièrement du dos et de la poitrine, je ne pouvais plus faire deux pas, j'éprouvais des palpitations très-fortes même la nuit, j'avais perdu l'appétit et le sommeil, bien des personnes me croyaient poitrinaire. C'est alors que je vis les attestations vantant les *Pilules Suisses*, et j'en achetai une boîte à 1 fr. 50. Trois jours après, je commençais à ressentir du mieux et à ce moment je suis parfaitement guéri. Aussi je vous remercie mille fois ainsi que les personnes qui ont fait aussi usage de vos pilules et qui se trouvent beaucoup mieux. J'ai déjà parlé beaucoup des *Pilules Suisses*, et fait circuler le petit billet qui entoure les boîtes afin que tout le monde puisse se convaincre et en profiter. Inutile de vous autoriser à ajouter mon nom à vos nombreuses cures.

M<sup>lle</sup> LE PERDU,

à Saint-Quay (Côtes-du-Nord).

A. M. Hertzog, pharmacien, 23, rue de Grammont, Paris.

Aucune préparation ferrugineuse, aussi facilement assimilable que le FER BRAVAIS, n'avait encore été offerte à la médecine. Des semités médicales de tous les pays l'ont expérimenté avec succès et accueilli avec faveur.

(Voir la brochure sur l'anémie.)

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

## REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C<sup>ie</sup>, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

**Marché de Saumur du 14 Avril**

Blé nouveau (l'ha.)	19 50	Huiledenoix.	50	130	—
From. 1 <sup>er</sup> q. (l'ha.)	19 50	Graine tréfle	50	—	—
Froment (l'ha.)	77	lin.	70	—	—
Halle, moy. 77	19 20	luzerne	50	—	—
Seigle, moy. 75	11 31	Foin (dr. c.)	780	85	—
Orge . . . . . 65	11 85	Luzerne	780	80	—
Avoine h. bar. 50	9 50	Paille	780	45	—
Fèves . . . . . 75	15	Amandes . . . . .	50	—	—
Pois blancs . 80	40	Cire jaune . . . . .	50	190	—
— rouges . . . . .	80	Chanvres 1 <sup>er</sup>	—	—	—
Colza . . . . . 65	—	qualité (sak. 500)	40	—	—
Chenevis . . . . .	50	—	—	35	—
Farine, culas. 157	54	—	—	33	—

**COURS DES VINS.**

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1881, 1 <sup>er</sup> qualité	à à »
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	120 à »
Ordin., envir. de Saumur 1881, 1 <sup>er</sup> id.	110 à »
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	à à »
Saint-Léger et environs 1881, 1 <sup>er</sup> id.	105 à »
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	à à »
Le Pay-N.-D. et environs 1881, 1 <sup>er</sup> id.	105 à »
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	100 à 90
La Vienne, 1881, 1 <sup>er</sup> id.	70 à 75
ROUGES (2 hect. 20).	
Soulay et environs, 1881	160 à 170
Id. 1881	à à »
Champigny, 1882	1 <sup>er</sup> qualité 170 à 200
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id. à à »
Id. 1881	1 <sup>er</sup> id. à à »
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id. à à »
Varrains, 1882	1 <sup>er</sup> id. 130 à 140
Varrains, 1881	2 <sup>e</sup> id. à à »
Bourguell, 1882	1 <sup>er</sup> qualité 150 à 160
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id. à à »
Id. 1881	1 <sup>er</sup> id. à à »
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id. à à »
Restigné 1881	1 <sup>er</sup> id. 150 à 160
Id. 1881	à à »
Chilon, 1881	1 <sup>er</sup> id. 120 à 120
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id. à à »
Id. 1881	1 <sup>er</sup> id. à à »
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id. à à »

**MUSIQUE.**

**Vierge de Raphaël** valse pour piano, par Jules Klein.

Valse contemplative — l'on pourrait dire extatique. D'un caractère profondément rêveur, certaines de ses mélodies touchent l'âme — comme un chant céleste. Ce n'est plus la verre étincelante de *Fraises au Champagne*; ce n'est plus la pensée d'amour se reflétant dans *Lèvres de Feu*, ou bien encore la chaleureuse inspiration de *Parfums Capiteux*, qui ont dicté ces mélodies. Non; elles sont nées d'un sentiment plus chaste, inspiré, sans doute, d'une œuvre de ce maître presque divin: Raphaël.

Jouées un peu lentement, elles ont un accent virginal d'où se dégage le charme d'une rêverie qui emporte la pensée vers des régions idéales.

C'est pourquoi *Vierge de Raphaël* se trouve en ce moment sur tous les pianos avec les autres œuvres de Jules Klein: *Royal-Caprice*, gavotte Louis XV, *Au Pays Bleu*, *M<sup>lle</sup> Printemps*, *Cuir de Russie*, *Neige et Volcan*, *Pazza d'Amore*, *Cerises Pompadour*, *Pattes de Velours*, valse; « Coup de Canif », Tête de Linotte, « Cœur d'Artichaud », Truite aux Perles, Peau de Satin, polkas, et la piquante mazurka « Radis Roses ».

Chaque œuvre franco contre 2 fr. 50 c. en timbres-poste. Paris, COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6.

**Le Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M<sup>lle</sup> LERIDA-GEFROY.

Editeur: Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.  
Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

**EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.**

Classe 66.

**MÉDAILLE D'ARGENT.**

**COFFRES-FORTS**

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte de la variété et la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

**VIENT DE PARAÎTRE**

**LES INCURABLES**

PAR LE VICOMTE ARTHUR DE CUMONT

A la librairie LACHÈSE et DOLEBEAU et chez tous les libraires d'Angers. — Prix: 1 franc.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>,  
rue Jacob, 56, A PARIS.

**LA MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

**PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:**

1<sup>re</sup> édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition, avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
Heures	Service	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.			
3 heures	8 minutes du matin, express-poste.																
6	45 — matin (s'arrête à la Possonnière)																
8	50 — matin, omnibus-mixte.																
1	25 — soir.																
3	32 — express.																
7	15 — omnibus.																
10	36 — (s'arrête à Angers).																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR - NIORT				NIORT - SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
Heures	Service	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	
3 heures	26 minutes du matin, direct-mixte.																
8	21 — omnibus.																
9	37 — express.																
12	48 — soir, omnibus-mixte.																
4	44 — —																
10	24 — express-poste.																
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.																	

Étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE:

- 1<sup>re</sup> UNE MAISON, située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 73.
- 2<sup>e</sup> UNE AUTRE MAISON, à côté de la précédente, avec cœur devant, n° 71.
- 3<sup>e</sup> PLUSIEURS AUTRES MAISONS joignant celles ci-dessus, avec servitudes, cours, passages et jardins au fond, ayant entrée sur la rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 69.
- 4<sup>e</sup> AUTRE MAISON ET JARDIN, même rue, n° 66.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, ou à M. TAVEAU, expert à Bagneux.

Étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Avec toute facilité de paiement

OU A LOUER

Pour le mois de septembre 1883,  
**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue Beaurepaire, n° 39 et 41.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT

**UNE MAISON**

Rue Verte, n° 4,

Comprenant: Remise, écurie à deux chevaux, salon, salle à manger, cuisine, trois chambres, trois cabinets, grenier et caves.

S'adresser à M<sup>me</sup> MAUBERT, à Sainte-Anne (Nantilly). (248)

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> LAUMONIER.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**UN TERRAIN**

D'une superficie de 1,100 mètres carrés, Situé à Saumur, rue Fardeau et rue Saint-Lazare.

En bordure sur les deux rues, entre les propriétés de MM. Montmousseau et Chollet.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> GOUTARD, notaire à Neuillé.

**A VENDRE**

En totalité ou par parties,

**UNE PROPRIÉTÉ**

Située au lieu de Saint-Aubin, commune d'Allonnes, et par extension commune de Neuillé.

Comprenant: Bâtiments d'habitation et d'exploitation, caves en roc, jardin renfermé de murs et environ 15 hectares de terre labourable, vignes, landes et sapinières; terrain propice aux fourrages artificiels.

Entrée en jouissance: 1<sup>er</sup> novembre 1883.

Grande facilité de paiement.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> GOUTARD, notaire à Neuillé, et à M. VINET, propriétaire à Courléon, qui se trouvera à Neuillé, le dimanche 13 mai 1883, et à Saumur, hôtel de la Poste, près la gare d'Orléans, les samedis 26 mai et 9 juin 1883. (257)

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

Étude de M<sup>e</sup> DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

**A VENDRE**

DE GRÉ A GRÉ,

En totalité, par lots ou en détail,

**LA FERME**

**De l'Abbaye-de-Chavets**

Située commune de Denezé,

Comprenant: vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés et vignes; le tout en ensemble d'une contenance d'environ 28 hectares 50 ares.

Détail facile.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M<sup>e</sup> DOUSSAIN. (258)

Étude de M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

**VENTE MOBILIÈRE**

Le DIMANCHE 22 avril 1883, et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU procédera, à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques du mobilier dépendant de la succession de M. VINCENT dit DU-PORTAL.

On vendra:

Lits complets, tables, armoires, buffets, glaces, chaises, bureau, bibliothèque, draps, linge de corps et de table, garde-robe, ustensiles de cuisine, vins en fûts et en bouteilles, cheval, voitures et équipages, paille, foin, blé, orge, etc.

Au comptant, plus 10 pour cent.

**A VENDRE**

**UN CHIEN DE CHASSE EPAGNUL**

Bien dressé.

S'adresser hôtel de la Poste, aux Rosiers. (252)

**A LOUER**

**LE CHATEAU DE L'ESSART**

Situé commune de Blou,

Comprenant: logement de maître, servitudes, jardin, pièce d'eau, etc.

S'adresser à M. FOUCHER-GILBERT, 60, rue de Bordeaux, Saumur.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**JOLIE MAISON**

Située rue de Bordeaux, 15,

Comprenant NEUF PIÈCES,

Avec Jardin.

S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

**A CÉDER**

Pour cause de santé,

**CAFÉ-RESTAURANT**

Bien achalandé

Situé dans un bon quartier de Saumur.

ON DEMANDE, chez M. POTTIER, aux Rigaudières, Allonnes, pour entrer à la Saint-Jean 1883, UN HOMME SÉRIEUX, sachant mener les chevaux et faire du jardinage.

S'adresser à M. Louis DESCHAMPS, Allonnes. (228)

ON DEMANDE un garçon de Magasin de 18 à 25 ans. S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher, la femme comme femme de chambre. S'adresser au bureau du journal.

En cours de publication

DANS LE

**JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Qui paraît tous les Dimanches:

**LA FILLE DU MEURTRIER**

Par XAVIER DE MONTÉPIN.

**LES AVENTURES DE TROIS FUGITIFS**

Par VICTOR TISSOT et CONSTANT AMÉRO.

10<sup>e</sup> LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4<sup>e</sup>

Chez tous les libraires.

**ABONNEMENTS:**

DÉPARTEMENTS: 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50. — 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 50 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

NOTA. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

**JOURNAL D'AFFICHES**

5<sup>e</sup> ANNÉE DE L'OUEST 5<sup>e</sup> ANNÉE

PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rue Bodinier et de la Roë, Angers.

Saumur, imprimerie P. GODET.